

**MOTION VISANT À MAINTENIR LA RÉMUNÉRATION À 100% DES AGENTS PUBLICS  
EN ARRÊT MALADIE ORDINAIRE**

Depuis le 1er mars 2025, à la suite de la publication de deux décrets issus d'amendements gouvernementaux adoptés lors de l'examen du projet de loi de finances pour 2025, l'indemnisation des arrêts maladie des agents publics a été abaissée de 100% à 90 % de leur rémunération pendant les trois premiers mois.

Cette mesure brutale et injuste s'inscrit dans un arsenal d'attaques contre la fonction publique (avec notamment le rétablissement du jour de carence), les conquêtes sociales des salariés et les fondements de notre système de protection sociale. Elle fragilise directement les agents, en les incitant à travailler malgré la maladie, au risque d'aggraver leur état de santé. Cette logique est d'autant plus inique qu'elle touche en premier lieu les agents de catégorie C, les plus exposés à la pénibilité au travail mais aussi les plus nombreux et moins bien rémunérés qu'en fonction publique d'État.

C'est une double peine pour les femmes et les hommes qui garantissent au quotidien des services publics de proximité, utiles à toutes et tous. Une nouvelle attaque, alors même que la fonction publique fait face à une crise d'attractivité majeure, malgré des besoins croissants dans les territoires. Le Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) a lui-même émis un avis défavorable, pointant un déséquilibre croissant avec le secteur privé qui, lui, progresse en matière de garanties sociales et a par ailleurs la possibilité de verser une indemnité compensatoire à un salarié en arrêt maladie, ce que ne peuvent pas faire les collectivités.

Encore une fois, le Gouvernement fait le choix de la sanction plutôt que de la prévention. Alors que la Sécurité sociale célèbre cette année ses 80 ans, il poursuit son détricotage, reniant les principes de solidarité et d'universalité qui en sont les piliers.

Dans un contexte où les collectivités sont confrontées à des contraintes budgétaires, faute de recettes suffisantes, et alors que le Gouvernement a d'ores et déjà annoncé de nouvelles économies, il voudrait une nouvelle fois faire peser les efforts sur les agents publics, au détriment de leur santé, plutôt que d'aller chercher de nouvelles recettes chez les ménages les plus riches.

Le Département de la Gironde refuse cette logique. Engagé dans une démarche d'écoute et de dialogue social avec ses agents, la collectivité a mis en œuvre des actions concrètes pour améliorer les conditions de travail et prendre en compte la parole de ses personnels. Dans la délibération votée ce jour concernant l'actualisation du RIFSEEP, la collectivité a ainsi souhaité maintenir les indemnités à taux plein durant les temps partiels thérapeutiques.

Il n'est donc pas question de fragiliser les droits sociaux des agents ni de leur faire porter le poids des choix budgétaires du Gouvernement.

**C'est pourquoi, le Département de la Gironde, à l'instar d'autres collectivités, demande au Gouvernement de supprimer le décret instaurant l'abaissement de la rémunération des agents publics en arrêt maladie ordinaire.**